

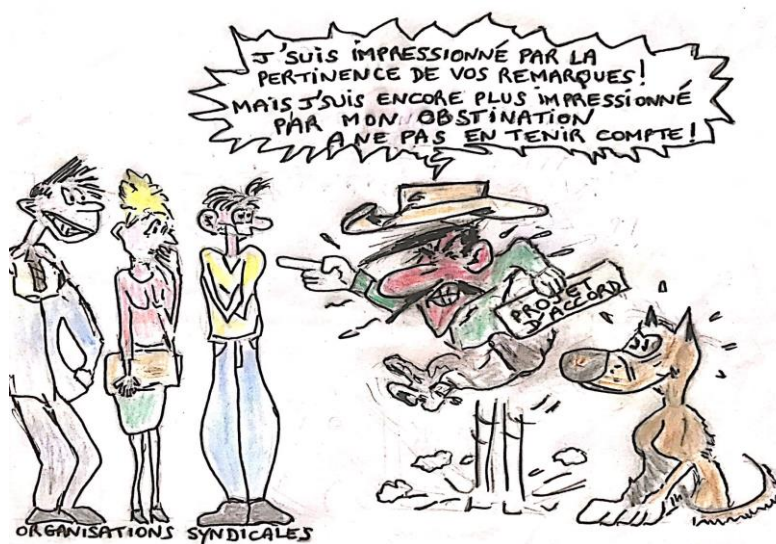
Salariés = 1 Dialogue social = 0 !

Juillet 2019 – IL – AD OCCITANIE

La CFE-CGC finit par signer l'accord d'accompagnements des salariés !

Au terme de sept séances de négociations dans des conditions déplorables avec en face de nous une direction sourde et indifférente à la situation critique dans laquelle vont se retrouver les salariés impactés par les fermetures, la CFE-CGC a fait le choix responsable après consultation des salarié(e)s concerné(e)s, de signer l'accord d'accompagnement !

Pendant toute la durée de la négociation vos délégués syndicaux CFE-CGC n'ont cessé de faire remonter les revendications des salariés et ont été force de proposition face à une direction enfermée dans ses certitudes !



Voici quelques bribes de ce que contient cet accord :

➤ Pour tous les salariés de Wilson et de Sète :

- Une prime de 2000 € brut pour les salariés restants à l'AD
- Une prime de 1700 € brut pour les salariés quittant l'AD vers une autre unité.
- Un cycle de travail temporaire de 3 mois renouvelable (afin de laisser le temps aux salariés de s'adapter à leur nouvel environnement)
- L'aide à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (si celui-ci est effectué dans les 9 mois qui suivent la fermeture).
- La prise en charge des frais de déménagement si celui-ci s'effectue dans les 12 mois qui suivent la fermeture.
- La prise en charge des frais de parking dans les mêmes conditions de prise en charge que les salariés de la boutique d'affectation.
- Le maintien des congés déjà validés à la date de fermeture.
- La prise en charge des frais de garde complémentaires liés au suivi d'un plan de formation dans le cadre de la montée en compétence sur un nouveau métier selon les règles en vigueur de l'entreprise.

➤ Pour les salariés de la boutique de Sète :

- La prise en compte des coûts réels et induits pendant 300 jours, avec la prise en charge des frais de véhicule, de péage selon la base de remboursement ONEO.

➤ Prise en compte de la sortie du dispositif de PVC pour les salariés en mobilité hors AD

A l'envoi de la version finale du projet d'accord par la direction, une organisation syndicale était prête à signer l'accord en l'état avec une prime de 1500€ brut pour les salariés qui quittent l'AD et de 1700€ pour les salariés restants à l'AD.

Grâce à la persévérance de la CFE-CGC et avec le soutien des autres organisations syndicales, le montant de cette prime a évolué et est passé à 1700 € pour les salariés quittant l'AD et à 2000€ pour ceux restant à l'AD !

L'accompagnement financier sera versé à chaque salarié avant la fermeture de la boutique !

Toi aussi tu souhaites faire partie des futurs négociateurs ?

Porter les réclamations individuelles et collectives ?

Agir sur les conditions de travail ?

Alors N'HESITE PLUS !

Rejoins-nous !

Flash ce code et candidate sur nos listes !



Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter vos délégué(e)s syndicaux CFE-CGC Orange !

Vos représentants CFE CGC Orange

Maryline REY: 06.07.90.12.62
Denis GAWLIK: 06.79.72.99.52
Emilie GALL: 06.73.27.27.11

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

